



DIRECTION GÉNÉRALE DU TRÉSOR
ET DE LA COMPTABILITÉ PUBLIQUE

Décision n° 0801 /MFB/DGTCP/DSDI du 09 AOUT 2024
portant création d'une Cellule de Généralisation et de Gestion
de la plateforme TrésorPay-TrésorMoney

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DU TRÉSOR ET DE LA COMPTABILITÉ PUBLIQUE,

- Vu la Constitution ;
- Vu la loi organique n° 2014-336 du 05 juin 2014 relative aux Lois de Finances ;
- Vu la loi organique n° 2014-337 du 05 juin 2014 portant Code de transparence dans la gestion des Finances Publiques ;
- Vu le décret n° 2023-813 du 16 octobre 2023 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- Vu le décret n° 2023-814 du 17 octobre 2023 portant nomination des Membres du Gouvernement, tel que modifié par le décret n° 2023-1023 du 27 décembre 2023 ;
- Vu le décret n° 2023-820 du 25 octobre 2023 portant attributions des Membres du Gouvernement ;
- Vu le décret n° 2023-960 du 06 décembre 2023 portant organisation du Ministère des Finances et du Budget ;
- Vu le décret n° 2024-65 du 14 février 2024 portant nomination du Directeur Général du Trésor et de la Comptabilité Publique ;
- Vu le décret n° 2024-272 du 08 mai 2024 portant généralisation de la plateforme TrésorPay-TrésorMoney et fixant ses modalités de gestion ;
- Vu les conclusions de l'atelier de réflexion relatif à la généralisation de la plateforme numérique TrésorPay-TrésorMoney, tenu le 8 novembre 2021 ;

Considérant les nécessités de service,

D É C I D E

Article 1^{er} : Il est créé, au sein de la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique, une Cellule de Généralisation et de Gestion de la plateforme TrésorPay-TrésorMoney, ci-après désignée « CEGES/TrésorPay-TrésorMoney ».

Article 2 : La Cellule a pour mission d'assurer la mise en œuvre et le suivi-évaluation de la plateforme TrésorPay-TrésorMoney.



A ce titre, elle est chargée de :

- superviser l'acquisition des équipements techniques nécessaires au déploiement généralisé de la plateforme TrésorPay-TrésorMoney ;
- prendre les dispositions idoines en vue du fonctionnement optimal de la plateforme de paiement digital et de l'émission de la monnaie électronique ;
- veiller à la fluidité du circuit de trésorerie et définir les modalités de comptabilisation des opérations liées à la plateforme TrésorPay-TrésorMoney ;
- veiller au déploiement de la plateforme TrésorPay-TrésorMoney sur le territoire national, conformément au chronogramme élaboré à cet effet ;
- développer le réseau de distribution et d'acceptation de la solution ;
- s'assurer de l'opérationnalisation de la plateforme sur les sites de déploiement ;
- veiller à la mise en œuvre du Plan de communication, de formation et de conduite du changement du Trésor Public, des Administrations Publiques et du grand public relativement à la plateforme TrésorPay-TrésorMoney ;
- créer un cadre de concertation permanent avec les acteurs, les partenaires et les utilisateurs de la plateforme TrésorPay-TrésorMoney ;
- prendre en charge les préoccupations des utilisateurs et veiller à la correction diligente de tout dysfonctionnement constaté dans le cadre de l'utilisation de la plateforme TrésorPay-TrésorMoney ;
- assurer le suivi-évaluation de la mise en œuvre de la plateforme TrésorPay-TrésorMoney ;
- rendre compte périodiquement, à la Direction Générale, de la mise en œuvre des missions assignées.

Article 3 : La Cellule comprend trois (03) services rattachés, une Coordination et des Sections.

Article 4 : Les Services rattachés sont :

- le Service Secrétariat et Courrier;
- le Service Informations Documentées ;
- le Service Suivi-évaluation.

Le Service Secrétariat et Courrier

Il est chargé :

- de saisir et classer les documents ;
- de recevoir les clients ;
- de gérer les appels téléphoniques, fax et courriers électroniques ;
- de rédiger les projets de lettres ;
- de gérer les rendez-vous du Coordonnateur ;
- de transmettre les informations et documents des Sections ;
- de préparer les missions.

Le Service Informations Documentées

Il est chargé :

- de collecter et inventorier les documents ;
- de mettre en œuvre les outils de gestion et de recherche des documents (le référentiel de classement, le référentiel de conservation et d'élimination, les fiches d'analyse etc.) ;
- de conserver les documents ;
- de conditionner les dossiers ;
- de diffuser les documents ;
- de contribuer à la réalisation des projets de gestion électronique des documents ;
- de suivre la mise en œuvre des outils de maîtrise documentaire déployés au sein des services ;
- de sensibiliser les services dans l'application de la règle de maîtrise des informations documentées ;
- d'assister les services dans l'application de la règle de maîtrise des informations documentées ;
- de collaborer aux activités d'actualisation des documents ;
- de l'interface avec la Direction de la Documentation et des Archives.

Le Service Suivi-évaluation

Il est chargé :

- de collecter, auprès des services internes et externes, les données statistiques ;
- d'exploiter les informations en vue de la production statistique ;
- de produire les situations statistiques périodiques ;
- de rédiger les rapports d'activités de la Cellule ;
- d'élaborer et d'évaluer les métriques et les indicateurs clés de performance ;
- d'assurer l'interface avec la Direction de la Coordination Statistique et la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO).

Article 5 : La Cellule comprend quatre (4) Sections :

- la Section « technique, sécurité et fonctionnalités » ;
- la Section « trésorerie et procédures comptables » ;
- la Section « déploiement national » ;
- la Section « communication, formation et conduite de changement ».

• **La Section « technique, sécurité et fonctionnalités »**

Elle est chargée d'assurer le bon fonctionnement technique et sécuritaire de la plateforme ainsi que le suivi de la mise à niveau des infrastructures et logiciels, en liaison avec la Direction des Systèmes d'Information.

- **La Section « trésorerie, suivi de l'émission de la monnaie électronique et procédures comptables »**

Elle est chargée du traitement des questions liées à la gestion de la trésorerie, du suivi de l'émission de la monnaie électronique, de la disponibilité du cash dans le réseau et des procédures comptables, en liaison avec les services concernés.

- **La Section « déploiement national et distribution de la monnaie électronique »**

Elle est chargée d'assurer le déploiement de la plateforme, la mise à disposition des outils de travail et la distribution de la monnaie électronique dans toutes les administrations publiques et les collectivités décentralisées, en liaison avec les services concernés.

Elle assure également la mise en œuvre du Plan de formation des utilisateurs au niveau du Trésor Public, des Administrations Publiques et du grand public, en liaison avec la Direction de la Formation.

- **La Section « communication, conduite de changement et assistance aux utilisateurs »**

Elle est chargée de la mise en œuvre de la stratégie de communication, en liaison avec la Direction de la Communication et des Relations Publiques.

Elle assure également le traitement des questions liées à l'assistance aux utilisateurs, en liaison avec le Centre de Relation Client du Trésor Public.

Article 6 : La Cellule est dirigée par un Coordonnateur nommé par décision du Directeur Général du Trésor et de la Comptabilité Publique.

Les Sections sont animées par des Chefs de Section nommés par décision du Directeur Général du Trésor et de la Comptabilité Publique.

Article 7 : La présente décision abroge toutes dispositions antérieures contraires, notamment la décision n° 0024/MEF/DGTCP/RGF-DEMO du 13 janvier 2022 portant création d'une Task Force pour la promotion et le déploiement de la plateforme électronique « TresorPay-TresorMoney » et désignation de ses membres, et prend effet à compter de sa date de signature.

Ampliations :

- Direction Générale	1
- Tous les services	1
- DDA	1



Fait à Abidjan, le

AHOSSI Arthur Augustin Pascal
Directeur Général
du Trésor et de la Comptabilité Publique